



Déclaration de boycott du Comité Social d'Administration **du 29 février 2024**

Monsieur Le Président,

Si elle ne justifie pas à elle seule notre boycott du CSA de ce jour, l'organisation de cette instance pendant les vacances scolaires en a été le fait déclencheur.

Dans un contexte de pénurie de places en crèches et d'une aide du Ministère insuffisante pour assurer ces frais, tous les agents ne disposent pas des moyens de garde d'enfants nécessaires, pendant plusieurs jours, pour préparer, participer à la réunion et rédiger son compte-rendu.

Ils aspirent aussi à pouvoir profiter de leurs congés annuels en famille.

Quid du plan égalité professionnelle ? Quid du nouveau plan ministériel en la matière?

En tant qu'organisations syndicales, il est de notre devoir de faire en sorte que les contraintes familiales soient réellement prises en compte par les directions y compris dans une dimension d'organisation et de fonctionnement des services.

Cela éviterait des tensions entre hiérarchie locale et agents lors de l'élaboration des cotes de service et lors de l'organisation des bureaux pour continuer à fonctionner.

Mais la date de la réunion n'est pas le seul motif de crispation, loin s'en faut, pour les représentants des personnels.

Nous dénonçons la poursuite de la concentration de l'activité de gestion des Centres de Viticulture du Cognac au détriment des conditions de travail des agents des trois CVC, de nos missions de service public et du réseau douanier en matière de viticulture.

S'agissant des conditions de travail, il n'est tenu aucun compte des nombreuses fiches de signalement, des inscriptions des observations des agents sur le registre santé et sécurité au travail et du rapport du médecin du travail qui témoignent de la

souffrance et de l'angoisse que les agents ressentent à l'approche de cette réorganisation.

Les effectifs alloués au CVC de Cognac, purement théorique à ce stade, ne suffiront pas à absorber l'activité transférée alors que les agents ploient déjà sous le fardeau d'une charge de travail excessive par rapport aux moyens en personnel disponibles.

Les effectifs de référence tels qu'ils ressortent des documents communiqués témoignent de votre intention d'avancer à marche forcée sur le sujet alors qu'une demande d'expertise certifiée pour risque grave a été votée à la Formation Spécialisée de Poitiers.

Les agents n'ont droit à aucun sursis.

Non seulement vous ne tenez pas compte de leur mal-être mais en plus vous enfoncez des clous supplémentaires dans le cercueil des CVC de Saintes et Jonzac par une attrition des moyens humains qui contraindra les agents à faire un choix impossible entre mission de gestion et de contrôle.

En ce sens, vous créez un risque supplémentaire pour leur santé et aggravez celui lié à leur devenir professionnel et personnel .

Comment ne pas relever le discours contradictoire du gouvernement qui d'un côté dit comprendre la détresse des agriculteurs et qui de l'autre met en péril le conseil et l'assistance de proximité au profit des viticulteurs?

Cette tendance à la concentration et aux délégations de gestion aux interprofessions est assumée par la Direction Générale sur tout le territoire national.

La Directrice Générale l'écrit à nouveau dans sa note aux directeurs interrégionaux du 22 janvier dernier ayant pour objet *la stratégie de la douane en matière de viticulture*.

En annexe de cette note, on trouve cette piste de solution pour le moins étonnante pour améliorer le conseil et l'assistance de proximité aux usagers: *revoir DI par DI la pertinence de l'implantation géographique des structures de petites tailles isolées*.

En réduisant la taille des structures, vous les condamnez à la disparition si on s'en tient à ce document.

C'est la même stratégie qui est à l'œuvre pour les bureaux de douane fragilisés par la perte des missions fiscales. On souhaite bonne chance aux chefs de service

fraîchement sortis d'école qui se verront confier la direction des bureaux de Brive et de Limoges dans un tel contexte.

Nous constatons une nouvelle fois qu'il n'y aura pas d'assistant de prévention à Bayonne alors même que le Directeur s'était engagé à pourvoir ce poste au 1^{er} mars.

Comment voulez-vous qu'on prenne encore au sérieux le réseau de prévention?

Au titre des sujets d'actualités, nous nous interrogeons sur la raison pour laquelle le CODT est le seul CODT non repris dans la liste des services mobilisés pour les Jeux Olympiques de Paris alors qu'il accomplira au même titre que les autres son rôle de relais des informations collectées.

Enfin, et nous pensions ne pas avoir à revenir sur ce sujet, nous vous demandons une nouvelle fois de veiller à permettre aux Pôles Action Economique de la DINA d'accomplir leurs missions en toute sérénité. Les liens tissés de longues dates avec les partenaires locaux sont sévèrement menacés, les interlocuteurs des PAE ne savent plus à qui s'adresser, des interdits sont mis sur les actions économiques menées par les collègues, les opérateurs eux-mêmes ne savent plus qui doit être contacté. Pire, la pression et les usines à gaz montées entraînent un écœurement des collègues dévoués à la mission économique. Cette spécificité locale devient une lourdeur administrative incompréhensible qui n'est nullement un échelon hiérarchique supplémentaire contrairement à ce qui est présenté aux partenaires institutionnels.

Nous demandons le respect des prérogatives des chefs de PAE, la fin de l'ingérence permanente exercée par le CIAE mais aussi que le travail des chefs de PAE et des CCE soit mis en valeur et non continuellement attaqué et injustement remis en cause.

Cette déclaration de boycott est assortie d'une motion de soutien aux agents du CSRH mobilisés pour l'obtention d'une reconnaissance indemnitaire.

L'intersyndicale de la DI Nouvelle-Aquitaine
CFDT-CGT-Solidaires-UNSA-USD/FO